



Compte rendu du conseil municipal du 17 Février 2025

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 20 heures dans la salle de réunion de La Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire, André Castagna, conformément à l'article L-2121 .10 du code général des collectivités territoriales.

Présents : M Castagna André, M Dugois Jean François, M Agnus Frédéric, M Aubry Stéphane, M Didier Clément, M Coppin Thierry, M Giboni Mickaël, M Lambert Jimmy, Mme Perroud Stéphanie, Mme Tendart Amélie.

Absents excusés : Mme Salerno Patricia, M Salerno Bruno, Mme Beaulieu Cécile.

Absent non excusé : M Delacourt Thomas.

Pouvoirs : Mme Beaulieu Cécile donne pouvoir à M Castagna André.
Mme Salerno Patricia donne pouvoir à M Clément Didier.
M Salerno Bruno donne pouvoir à M Dugois Jean François.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès-verbal du 20 Janvier 2025, M le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. M Dugois Jean-François accepte de remplir cette fonction.

Délibération n°1 :12 voix pour, 1 abstention.

D'approuver la conclusion d'une promesse de servitudes d'exercice permanent, surplomb, câblage et réseaux enterrés, accès au profit de la société Calycé de l'Ormais.

Cette société projette de développer, de réaliser et d'exploiter un parc éolien. Le fond servant de servitudes concerne la parcelle référencée ZX 008, lieudit Le cotelot denis.

Délibération n°2 : à l'unanimité.

D'autoriser M Castagna André, Maire, à engager, liquider, et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 selon les règles du code général des collectivités territoriales.

Questions diverses.

Accepte le devis de l'entreprise MLTP basée à Sogny-aux-Moulins pour la réalisation d'un terrain de pétanque dans la zone du terrain des sports.

Donne son accord pour l'achat de matériaux divers destinés à un rafraichissement des vestiaires du terrain des sports.

Demande l'intervention de l'installateur des feux récompenses installés rue du Colonel Caillot suite à des dysfonctionnements.

M. Le Maire clôt les débats ,remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance.
M Dugois JF

Le Maire
M Castagna A